

L'association « Solidarité Enfants Sourds du Faso » est née d'une belle rencontre entre Nicole Landemard et Josiane Sanou Bassila, appelée aussi « Josy », dans un village sarthois du nom de Lhomme.



Au Burkina Faso, les sourds-muets sont relativement nombreux ; ce handicap se développe le plus souvent, à la suite d'une méningite causée par l'exposition à un vent de sable particulièrement pernicieux. Les personnes atteintes, notamment les enfants, sont difficilement acceptées, voire stigmatisées par la société et même par leur famille.

Lors de sa venue en Sarthe, en juin 2010, « Josy », présidente de « L'Espoir Rénait », une association créée pour aider les femmes, avait fait part de sa découverte à Bobo-Dioulasso, capitale économique et deuxième ville du pays, d'environ 550 000 habitants, d'une école primaire qui accueillait les sourds et les malentendants, en état de délabrement avancé et de l'aide que son association « L'Espoir Rénait à Ephata » tentait de lui apporter. Nicole Landemard, émue par les problèmes de ces jeunes s'est tout de suite impliquée. Lors de son 3^{ème} séjour au Burkina, s'étant rendu compte que le partenariat avec l'école « Ephata » était devenu impossible, elle s'est rapprochée de l'association « Paul Bouvier ». Cette dernière, créée en 1856 à Saint-Hippolyte-du-Fort dans le Gard, a été reconnue d'utilité publique dès 1865. Elle a pour objectif d'apporter une aide aux personnes atteintes de surdité ou de troubles du langage. Elle est engagée, depuis 2007, à Bobo-Dioulasso où elle apporte son concours à une école dotée de classes spécialisées où elle travaille en partenariat avec le service ORL du CHU de Bobo-Dioulasso.



Nicole Landemard a été conduite à créer une nouvelle association, « Solidarité Enfants Sourds du Faso ». Après avoir donné son aide par le biais de parrainages collectifs en faveur des enfants défavorisés, la structure a apporté un concours très concret sous forme d'un soutien (création d'une cantine) à un centre de formation professionnelle dans le secteur de la couture et est intervenue auprès de trois écoles : « Marie-Gabrielle Choulet » (enseignement privé), celles de Colsama et de Koko (enseignement public). L'association lhommoise travaille en partenariat, entre autres, avec le ministère de l'éducation et l'inspection académique burkinabe, elle apporte un concours sous forme de denrées (riz et pâtes), de réalisation de travaux de première nécessité et d'une contribution à la rémunération des enseignants (prime de spécialisation).

Avant d'être inscrits dans ces classes spéciales, les enfants doivent un examen auditif ; ils reçoivent un certificat de surdité qui conditionne la pose d'un appareillage grâce à l'école « Paul Bouvier ». Les cours sont donnés par des enseignants aussi bien entendants que malentendants, ainsi que par des orthophonistes.

« Les enfants ont soif d'apprendre », nous a expliqué Nicole Landemard ; le fait d'être appareillé peut modifier complètement leur comportement ; ils s'ouvrent à la vie et au monde. .. L'année dernière, pour la première fois, six d'entre eux ont été présentés au certificat d'études et ont été reçus. Cette année, ils étaient cinq qui ont connu le même succès. » La bonne volonté et le désir de réussite contribuent énormément à ces résultats.



Nicole Landemard s'est attaqué à un nouveau projet, certes ambitieux mais réalisable comme l'indiquent les premiers résultats. Il s'agit de la création d'activités périscolaires autour de la danse, le mercredi après-midi. Nul doute que ce défi sera relevé grâce à la détermination de Nicole et à la bonne volonté des enfants et de leurs professeurs. « *En Afrique, tout finit par avancer, même s'il faut aller doucement.* »

Pour financer toutes ces actions, Nicole, dont l'association a été reconnue d'intérêt général, dispose de fonds provenant des adhésions des membres, de subventions des collectivités (commune, département, etc.) et de la vente d'objets artisanaux sur des expositions. Elle va plusieurs fois par an sur le terrain et bénéficie du partenariat efficace et compétent de l'association de Josy et de l'association « Paul Bouvier ».

Association « Solidarité Enfants Sourds du Faso ». 3 rue de Luxembourg, 72340 Lhomme ; T. 02 43 46 34 76.

Sabine et Xavier Campion

Merci de partager cet article ☐